



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

SERGE MÉNARD INVITE LES PARLEMENTAIRES À ABOLIR LA LIBÉRATION AU SIXIÈME DE LA PEINE DÈS JEUDI

Ottawa, mercredi 3 mars 2010 – Le porte-parole du Bloc Québécois en matière de justice et député de Marc-Aurèle-Fortin, **Serge Ménard**, profite de la reprise des travaux à la Chambre des communes pour inviter de nouveau les parlementaires à recourir à la procédure d'approbation accélérée pour le projet de loi C-434, qui vise l'abolition des dispositions permettant notamment aux criminels à cravate d'être libérés au sixième de leur peine. Rappelons en effet que le gouvernement conservateur s'était opposé à l'adoption rapide du projet de loi à l'occasion de son dépôt en septembre 2009.

« Au même titre que les victimes de crime économique, nous estimons que, trop souvent, les condamnations, même sévères, ne découlent que sur des emprisonnements de quelques mois. Il est donc indispensable de prendre les mesures pour éliminer les dispositions offrant la chance aux fraudeurs à cravate de s'en sortir avec une libération au sixième de leur peine. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé, le 14 septembre 2009, un projet de loi répondant au besoin qui s'imposait de plus en plus d'éliminer cette disposition », a expliqué **Serge Ménard**.

« Notre projet de loi est simple et devrait donc facilement obtenir l'appui des députés de tous les partis. Nous demandons au gouvernement conservateur de mettre son idéologie de côté et d'appuyer notre projet de loi. Contrairement au projet de loi du gouvernement Harper, le projet de loi du Bloc Québécois s'appliquerait à MM. Earl Jones et Vincent Lacroix », a poursuivi le porte-parole du Bloc Québécois en matière de justice.

« Si les conservateurs sont de bonne foi lorsqu'ils affirment vouloir s'en prendre aux criminels à cravate, ils appuieront le projet de loi du Bloc Québécois, un projet de loi qui va droit au but et qui ne cache aucune mauvaise surprise. S'ils sont réellement de bonne foi, ils collaboreront pour que ce projet de loi soit adopté en procédure accélérée. Même si nous avons déjà présenté un programme en six points qui proposait notamment la création d'escouades spécialisées composées de comptables professionnels, d'avocats et de spécialistes des finances, nous avons choisi de prioriser l'abolition des libérations au sixième de la peine, car cette mesure fait actuellement consensus et peut être approuvée en moins d'une journée. Agissons donc immédiatement! » a conclu **Serge Ménard**.

– 30 –

Renseignements :

Carl Boisvert, attaché de presse
Aile parlementaire du Bloc Québécois
Tél. : 613 947-2495
Cell. : 613 294-1041
www.blocquebecois.org